



Saint-Prime

VIVRE ENSEMBLE

PROJETS CITOYENS "VIVRE ENSEMBLE"

APPEL DE PROPOSITIONS



2026

GUIDE EXPLICATIF

MISE EN CONTEXTE

Vous avez une idée pour embellir notre milieu de vie, encourager les rencontres ou dynamiser notre communauté?

Depuis deux ans, la Municipalité dispose d'une réserve financière dédiée spécifiquement aux initiatives citoyennes. C'est donc avec un grand bonheur que nous lançons aujourd'hui le programme « Vivre ensemble », un appel de projets conçu pour stimuler l'implication des Primoises et des Primois et soutenir la réalisation de leurs idées!

Parce que nous formons une communauté engagée, rayonnante et vivante, Saint-Prime est fière de vous donner les moyens de vos ambitions.

Que ce soit, entre autre, pour l'environnement, la famille, nos aînés, la culture ou pour favoriser une vie active, peut importe, votre projet a sa place chez nous!



TABLE DES MATIÈRES

SAINT-PRIME ET SES VALEURS	3
APPEL DE PROPOSITIONS 2026	4
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	5
DÉPÔT ET ÉVALUATION DES PROJETS	7
RAPPORT DE PROJET	9



SAINT-PRIME ET SES VALEURS



LA FAMILLE

LE RESPECT

L'ENTRAIDE

L'INCLUSION

LA COMMUNAUTÉ

LA CULTURE

SANTÉ

LA VITALITÉ

LE PARTAGE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA DIVERSITÉ

L'ENVIRONNEMENT

LA SÉCURITÉ

LA CRÉATIVITÉ

LA SOLIDARITÉ

SPORT

L'ENGAGEMENT



APPEL DE PROPOSITIONS 2026

Pour cette toute première année, la Municipalité de Saint-Prime souhaite offrir à ses citoyens l'occasion de mettre de l'avant une idée émanant directement des besoins de leur milieu de vie. Nous croyons fermement qu'accorder cet espace aux citoyens pour réfléchir, se rassembler et s'investir démontre à quel point Saint-Prime est un endroit où il fait bon vivre ensemble!

Par cet appel de projets, la Municipalité désire donner l'opportunité et voir émerger des initiatives citoyennes qui auront des retombées positives sur notre milieu. Ces projets doivent être portés et réalisés entièrement par vous, chers citoyens(nes) et la Municipalité agira exclusivement à titre de partenaire financier et facilitateur.

Une municipalité où les citoyens s'impliquent et où de nombreux projets voient le jour est un milieu vivant où l'on a envie de s'établir. Avec cette nouvelle aide financière, la Municipalité espère rendre notre communauté encore plus attrayante et diversifiée en multipliant les occasions de rencontres, de partage, d'apprentissage et d'entraide.



Saint-Prime
VIVRE ENSEMBLE



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ



Qui peut déposer un projet?

Les initiatives admissibles au projet citoyen « Vivre ensemble » doivent obligatoirement être soumises par un groupe de personnes résidant à Saint-Prime et mobilisées autour d'un projet commun, ou par un organisme à but non lucratif (OBNL) de Saint-Prime.

**Une preuve de résidence doit être fournie avec le formulaire de dépôt du projet.*

Critères à respecter

- Le projet doit être déposé par un groupe de résidents(es) ou par un OBNL.
- Le projet doit être d'intérêt collectif et accessible gratuitement à l'ensemble de la population.
- Le projet doit se réaliser sur le territoire de Saint-Prime, dans un espace public, municipal ou privé (avec entente écrite du propriétaire).
- Il doit être techniquement réalisable dans l'année en cours et ne pas engendrer de frais d'entretien récurrents majeurs pour la Municipalité.
- Le projet ne doit pas nuire à d'autres citoyens et citoyennes.



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ



Critères de sélection

- Impact et rayonnement : Le projet répond-il à un besoin de la communauté? Contribue-t-il à la qualité de vie?
- Faisabilité : Le budget, avec une subvention de maximum 4 000\$, est-il réaliste et bien justifié?
- Développement durable : Le projet intègre-t-il des principes respectueux de l'environnement?
- Originalité : L'initiative apporte-t-elle une valeur ajoutée ou une touche unique à la Municipalité?

Projets citoyens dans lesquels la Municipalité a déjà agit en tant que facilitateur et/ou partenaire financier

- Tournoi de dekhockey
- Corvée de nettoyage au printemps
- Patinoire extérieure du quartier de la Rivière
- Entretien et installation d'une toilette dans un boisé urbain
- Prêt d'un terrain pour une piste d'avions miniatures
- Bacs à jardin pour le CPE, le camp de jour et le reflet du Lac.

DÉPÔT ET ÉVALUATION DES PROJETS

Dépôt d'une demande

Lorsqu'un groupe de citoyens(nes) désire déposer un projet, le formulaire de dépôt présenté à l'annexe 1 doit être dûment complété. Une version électronique pouvant être complétée directement à l'écran est également disponible sur le site internet de la Municipalité.

Par la suite, le formulaire doit être envoyé, accompagné d'une preuve de résidence des porteurs du projet, à l'adresse courriel adjointe.direction@saint-prime.ca.

Les formulaires doivent être reçus au plus tard le **7 août 2026 à midi** pour être évalués.

Si cet appel de propositions vous intéresse, mais que vous n'avez pas de projet clairement établi à déposer, n'hésitez pas à en discuter avec vos amis, vos voisins ou d'autres citoyens et citoyennes. Souvent, vos concitoyens et concitoyennes peuvent avoir des ressources insoupçonnées (connaissances, outils, matériels) qui peuvent aider à mettre en place une initiative.

Évaluation des projets

Un comité d'évaluation, composé d'un membre du conseil municipal, d'employés municipaux, ainsi que de citoyens ou citoyennes sera formé afin d'analyser les différentes propositions.

Une grille d'évaluation avec pointage sera utilisée par les membres du comité afin d'évaluer équitablement chaque projet.

La Municipalité de Saint-Prime se réserve le droit de ne pas retenir un projet si celui-ci ne répond pas aux critères d'évaluation établis par le comité.

Aide financière

L'aide financière accordée par la Municipalité pour la réalisation d'un projet sélectionné s'élève à un maximum de 4 000\$. Afin de démarrer l'initiative, une avance allant jusqu'à 2 000\$ peut être versée. (Si le projet dépasse le montant maximal de 4 000\$, il est de votre responsabilité de vous associer à d'autres partenaires financiers.)

Frais admissibles

- Achats de matériaux ou d'équipements, frais de location d'équipements, d'espaces et de transport liés à la réalisation du projet ;
- Honoraires professionnels et techniques de consultants ou tout autre spécialiste pouvant apporter une expertise ponctuelle à la réalisation du projet ;
- Nourriture et breuvages non alcoolisés servis gratuitement ou à faible coût aux participants lors de l'événement ou l'activité issue du projet.



RAPPORT DE PROJET

Pour tout projet accepté par la Municipalité de Saint-Prime, un rapport devra être remis suite à la réalisation du projet. Une analyse du projet doit être fournie afin d'évaluer sa réussite, sa pertinence, et son acceptabilité.

Ce que doit contenir minimalement le rapport remis à la Municipalité :

- Date et lieu de la réalisation
- Nombre de participants
- Budget réel (copie des factures à l'appui)
- Photos
- Points forts
- Points à améliorer
- Appréciation du ou des porteurs du projet
- Appréciation des personnes impliquées

Vous pouvez compléter le rapport avec toutes autres informations pertinentes.

Afin d'obtenir les derniers fonds admissibles, les porteurs de projet doivent remettre leur rapport maximum 60 jours après la réalisation du projet à l'adresse courriel **ajointe.direction@saint-prime.ca**.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

- 📍 599, rue Principale, Saint-Prime
- ☎ 418-251-2116
- ✉ adjointe.direction@saint-prime.ca
- 🌐 www.saint-prime.ca





Saint-Prime
VIVRE ENSEMBLE



Saint-Prime
VIVRE ENSEMBLE